

Règlement concours

JUIN 2026

au
naturel

La photographie doit comporter au moins un élément du patrimoine bâti ligneronnais ainsi qu'un élément de la flore de la commune.

- Participation gratuite
- Ouvert aux photographes amateurs (non professionnels)
- Chaque participant propose une photographie maximum
- La photographie doit associer le patrimoine et la nature ligneronnaise sur le même cliché
- Photographie en format JPEG ou PNG
- Photo couleur ou noir & blanc acceptée
- Retouches légères autorisées (luminosité, contraste), sans photomontage ni IA générative

Les photos devront être envoyées :

- Par email à : concoursphotoscdl@gmail.com
- Chaque envoi devra comporter :
- Nom, prénom
- Age
- Adresse
- Téléphone / email
- Titre de la photo (facultative)
- Lieu de prise de vue
- Courte description (facultative)

Le jury sera composé :

- D'élus municipaux
- D'élus du conseil municipal des jeunes
- De représentant des services techniques
- Pour le prix du public, les votes seront ouverts lors du forum des associations au complexe du Rainay

Critères d'évaluation :

- Respect du thème
- Qualité technique
- Originalité
- Valeur esthétique
- Mise en valeur du territoire

Prix et récompenses

- Prix de la photographie de l'année
- Prix de la jeunesse (jusqu'à 12 ans)
- Prix du public

Exposition et valorisation

- Les photos sélectionnées pourront être :
- Exposées en mairie ou en médiathèque
- Publiées dans le bulletin municipal
- Diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune
- Intégrées à des supports de communication institutionnelle
- Les auteurs seront systématiquement crédités.

Droits d'auteur et droit à l'image

- Les participants garantissent être auteurs des photos
- Les photos ne doivent pas porter atteinte aux droits de tiers
- En cas de présence de personnes reconnaissables, une autorisation écrite est requise
- Les auteurs conservent leurs droits mais autorisent la commune à utiliser gratuitement les images à des fins non commerciales de communication